



Organisation
internationale
du Travail

► Rapport annuel du Responsable des questions d'éthique pour 2023

Table des matières

	Page
Introduction	3
Conseils en matière d'éthique.....	4
Suivi des questions d'éthique: enquête sur l'éthique de 2023.....	7
Sensibilisation, formation et information	7
Élaboration des politiques: examen des Normes de conduite de la fonction publique internationale et des Principes de conduite pour le personnel du Bureau international du Travail	8
Protection de lanceurs d'alertes contre les représailles	8
Transparence financière	9
Mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles	10
Relations avec le Comité consultatif de contrôle indépendant	12
Le Réseau Déontologie des organisations multilatérales	12
Observations générales et conclusions.....	12

Introduction

1. Le Responsable des questions d'éthique au BIT a pour mission de promouvoir une culture de l'éthique, de l'intégrité et du respect au sein du Bureau, conformément aux valeurs et principes de l'OIT. Son rapport annuel pour 2023 fait le point sur les activités qu'il a menées à cette fin au cours de l'année et sur les évolutions institutionnelles qui les ont accompagnées.
2. Les activités du Responsable des questions d'éthique ont pour objectif fondamental de mieux faire connaître et comprendre les valeurs de l'OIT et les normes de conduite éthique que tous les membres du personnel du BIT, ainsi que le Bureau dans son ensemble, sont tenus de respecter. Ces normes sont énoncées dans les [Normes de conduite de la fonction publique internationale](#), les [Principes de conduite pour le personnel du Bureau international du Travail](#), le Statut du personnel et les documents de gouvernance interne pertinents. Les valeurs de l'Organisation, quant à elles, sont ancrées dans les principes inscrits dans la Constitution de l'OIT, qui sous-tendent les normes internationales du travail pertinentes et à jour ¹.
3. Le Directeur général a confié la fonction d'éthique, qui fait partie intégrante du cadre de responsabilisation du BIT, au Responsable des questions d'éthique, qui a pris ses fonctions dans le cadre d'un poste à plein temps au 1^{er} juillet 2022. Le Responsable des questions d'éthique est indépendant de tout autre fonctionnaire, département ou entité organique du BIT et relève directement du Directeur général. Depuis décembre 2023, il dispose d'une attribution supplémentaire et est ainsi désormais référent de l'OIT pour l'*Alliance de Genève contre le racisme*, créée pour donner suite à la note du Corps commun d'inspection (CCI) relative à l'examen des mesures et mécanismes visant à combattre le racisme et la discrimination raciale au sein des organisations du système des Nations Unies. Ses attributions sont résumées ci-dessous.

► Attributions du Responsable des questions d'éthique

- *Dispenser des conseils en matière d'éthique* aux responsables et aux autres membres du personnel, en ce qui concerne notamment les conflits d'intérêts, les activités et occupations extérieures, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les dons.
- *Assurer le suivi des questions d'éthique au BIT*, notamment en réalisant des *enquêtes auprès du personnel* et en organisant des réunions avec les parties prenantes.
- Contribuer à concevoir, promouvoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation afin de *sensibiliser et de former* le personnel aux questions d'éthique.
- Fournir des orientations en matière d'*élaboration des politiques* pour veiller à ce que les politiques et pratiques internes renforcent et promeuvent les normes d'éthique du Bureau.
- Gérer le *programme de transparence financière* de l'OIT et procéder à sa révision en collaboration avec le bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).
- *Protéger les lanceurs d'alertes contre les représailles* en recevant et en traitant les demandes de protection émanant de membres du personnel qui estiment avoir fait l'objet de mesures de représailles pour avoir signalé un manquement ou coopéré à une enquête.
- Recevoir les informations relatives aux allégations de traitement inapproprié de *travailleurs domestiques employés par des membres du personnel du BIT*.
- Contribuer à la réalisation des valeurs de l'OIT et promouvoir activement celles-ci, en initiant et en encourageant des initiatives visant à instaurer et maintenir des milieux de travail propices au respect des valeurs et principes de l'OIT qui sous-tendent les normes internationales du travail.
- Assumer la fonction d'éthique pour le *Centre international de formation de l'OIT, Turin*.

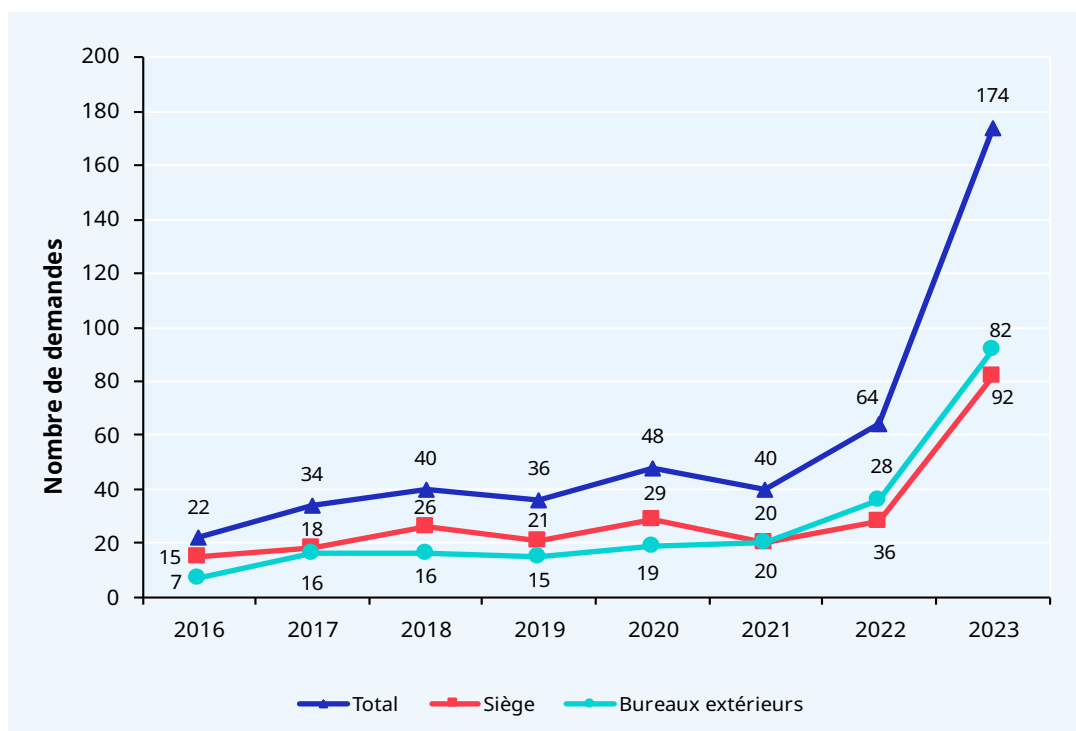
¹ Les documents de gouvernance interne applicables peuvent être consultés sur la page Web du [Bureau de l'éthique du BIT](#).

- Être le référent de l'OIT pour la mise en œuvre du plan d'action interinstitutions des Nations Unies relatif à la *prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles*.
- Être le référent de l'OIT pour l'*Alliance de Genève contre le racisme*.
- Représenter l'OIT dans des enceintes internationales traitant des questions d'éthique, telles que le Réseau Déontologie des organisations multilatérales.

Conseils en matière d'éthique

4. Le Responsable des questions d'éthique fournit aux membres du personnel, à leur demande, des conseils confidentiels en matière d'éthique. Il s'agit d'une fonction consultative d'une portée très large, puisqu'elle s'adresse à la fois à l'administration du BIT et aux membres du personnel individuellement. Sa vocation est de guider le personnel et de l'aider à prendre des décisions conformes aux normes de conduite éthique de l'OIT.
5. Au cours de l'année 2023, 174 membres du personnel ont demandé et reçu des conseils en matière d'éthique. Le nombre de demandes a plus que quadruplé par rapport aux années précédentes, lorsque le poste de responsable des questions d'éthique était un poste à temps partiel et que le nombre de demandes se situait en moyenne entre 22 et 48 par an. Cette augmentation considérable de l'activité de conseil est vraisemblablement imputable à l'évolution du poste de responsable des questions d'éthique vers un poste à temps plein à partir de juillet 2022, et à l'activité en matière de sensibilisation et de prévention que le Bureau de l'éthique a développée à compter de cette date.

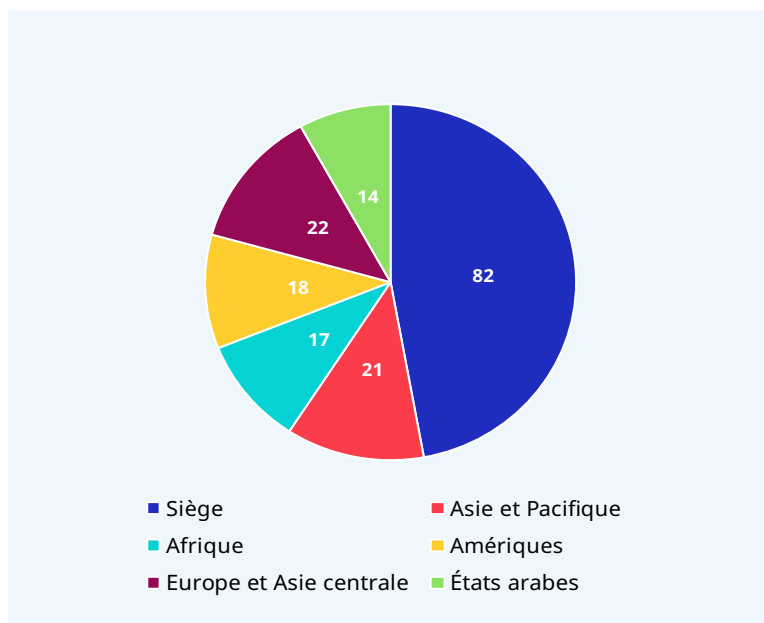
► Figure 1. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique pour la période 2016–2023



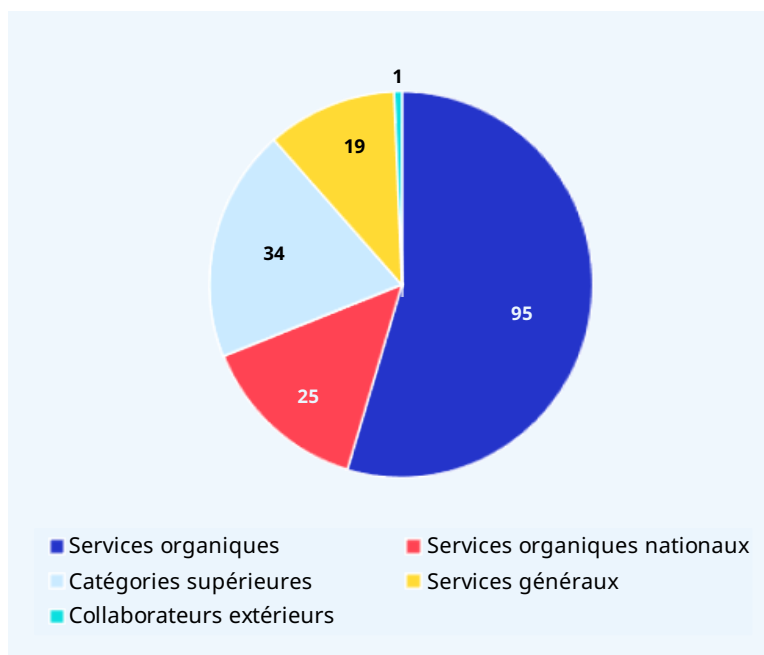
6. Sur les 174 collègues qui ont consulté le Responsable des questions d'éthique en 2023, 82 étaient en poste au siège (où travaillaient alors 33 pour cent du personnel du BIT) et 92, dans

les bureaux extérieurs (où travaillaient les 67 pour cent restants du personnel du Bureau) ². Sur les 174 demandes de conseils ou d'aide, 34 ont été adressées par des membres de la direction; 103 émanaient de femmes et 71, d'hommes.

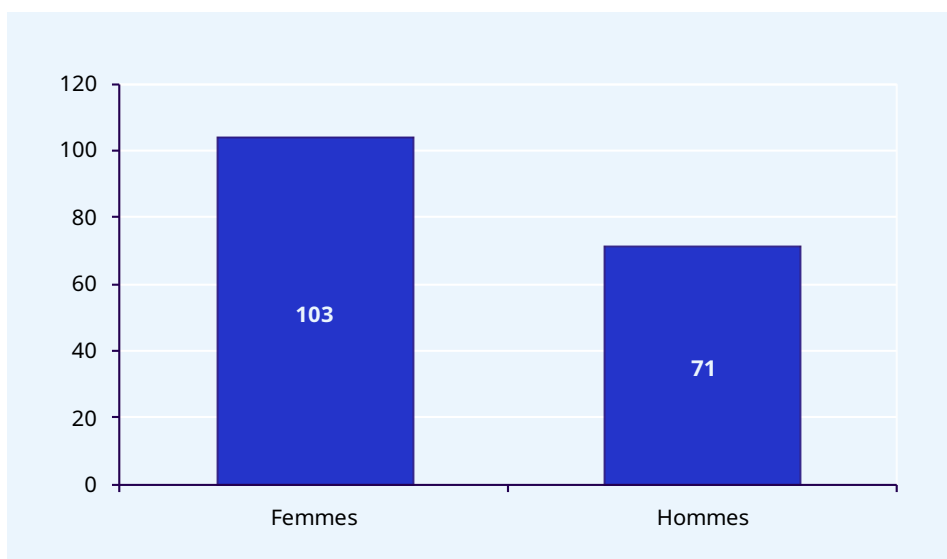
► **Figure 2. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2023, par région**



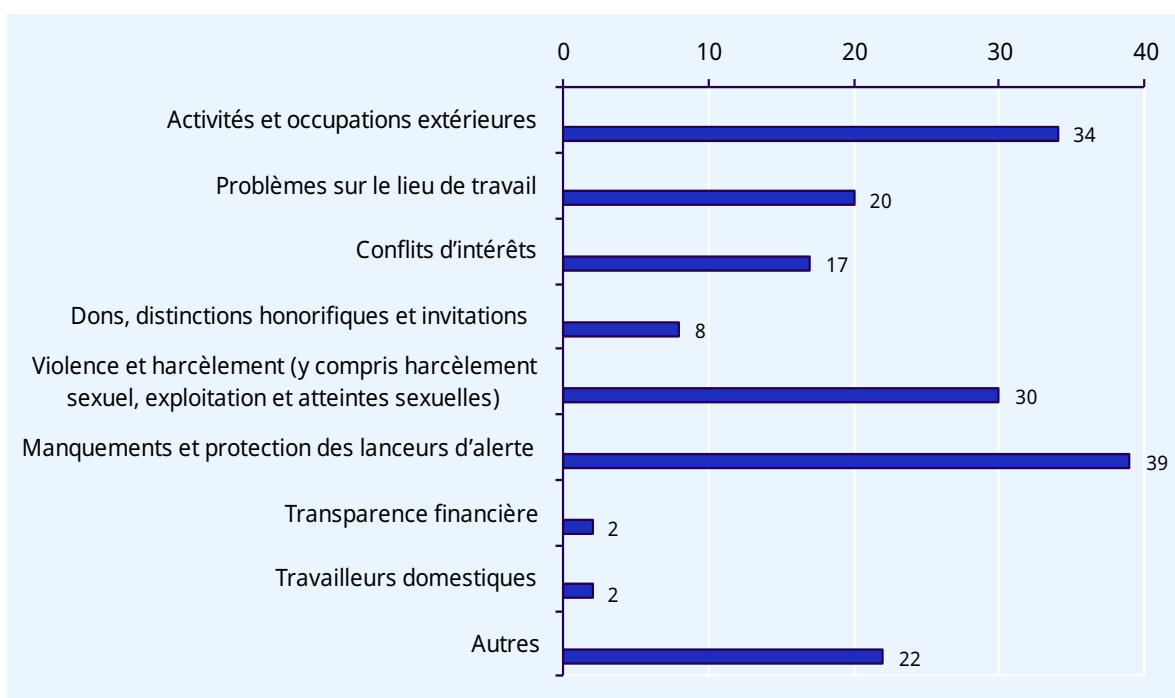
► **Figure 3. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2023, par catégorie de personnel**



² Chiffres au 31 décembre 2023 – le personnel du BIT comptait alors 3 507 membres, dont 1 155 en poste au siège et 2 352 dans les bureaux extérieurs.

► **Figure 4. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2023, par sexe**

7. S'agissant des principaux domaines thématiques sur lesquels ont porté les demandes de conseils en matière d'éthique au cours de l'année 2023, on recense: 39 demandes relatives au signalement de manquements et à la protection des lanceurs d'alertes, 34 demandes concernant les activités et occupations extérieures, 30 concernant la violence et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, 22 demandes se rapportant à des problèmes sur le lieu de travail, 19 à des conflits d'intérêts et 8 à des dons, distinctions honorifiques et invitations. Un nombre de collègues plus faible a sollicité des conseils au sujet de la transparence financière (deux) et de l'emploi de travailleurs domestiques (deux). La figure ci-dessous donne une répartition complète des demandes par domaine thématique.

► **Figure 5. Nombre de demandes de conseils en matière d'éthique reçues en 2023, par domaine thématique**

8. Enfin, plusieurs membres du personnel ont sollicité des informations sur les procédures à suivre pour signaler différents types de manquements ou ont souhaité signaler un manquement. Ils ont été dûment orientés vers les [mécanismes prévus pour les signalements de manquements](#), notamment le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

Suivi des questions d'éthique: enquête sur l'éthique de 2023

9. Le Responsable des questions d'éthique rencontre régulièrement les parties prenantes du Bureau pour assurer un suivi de ces questions sur le lieu de travail et faire des recommandations dans le cadre de ses autres attributions, notamment celles liées à la formation, à la sensibilisation et à l'élaboration de politiques.
10. Comme annoncé dans le précédent rapport du Responsable des questions d'éthique, une nouvelle «Enquête sur l'éthique au BIT» a été réalisée en 2023 (la dernière enquête de ce type datait de 2018, et la première, de 2013). On trouvera une synthèse des résultats de cette enquête, établie avec l'assistance d'un statisticien extérieur confirmé et indépendant, sur la [page Web du Bureau de l'éthique](#).
11. Les résultats de l'enquête orienteront les travaux et activités futurs du Bureau de l'éthique, ainsi que le processus de révision des Principes de conduite pour le personnel du BIT et la mise en place d'une nouvelle formation obligatoire en ligne sur l'éthique.

Sensibilisation, formation et information

12. Le Responsable des questions d'éthique anime des séances d'information et de formation sur l'éthique, tant au siège que dans les bureaux régionaux, afin de mieux faire connaître et comprendre les normes de conduite éthique, leurs conséquences pour les responsables et le personnel, ainsi que le rôle et les attributions qui sont les siens. À cet égard, il a continué à collaborer avec le Département du développement des ressources humaines (HRD), l'IAO et la Médiatrice, insistant sur l'importance d'œuvrer de manière coordonnée et en commun avec chaque unité et chaque département, dans les limites du mandat de chacun, à la promotion d'une culture de l'éthique, de l'intégrité et du respect dans l'ensemble du Bureau.
13. Conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et comme suite aux discussions récemment tenues par le Conseil d'administration ³, une nouvelle formation en ligne sur l'éthique est actuellement mise au point et devrait être disponible en 2024. Elle fait fond sur les bonnes pratiques d'autres organisations, notamment l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience et les conclusions de l'enquête sur l'éthique de 2023. Le Bureau de l'éthique propose d'élaborer en parallèle une version abrégée de cette formation qui pourrait servir de cours de remise à niveau sur l'éthique, conformément aux recommandations du CCI.
14. Le Responsable des questions d'éthique a également multiplié les sessions de formation et les ateliers organisés, y compris dans le cadre de l'intégration des nouveaux directeurs et fonctionnaires ayant des fonctions de gestion (directeurs de bureaux de pays, directeurs régionaux, coordonnateurs régionaux des ressources humaines, etc.), ainsi que les formations conçues sur mesure, comme celle délivrée dans le cadre du programme visant à optimiser l'efficacité des bureaux extérieurs organisé par le Centre international de formation de l'OIT, l'atelier organisé à l'intention du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF) et du Bureau des

³ GB.349/PFA/6.

achats et des contrats, et la formation à l'éthique et au respect sur le lieu de travail organisée pour le personnel au Pakistan et au Cambodge.

15. Donnant suite au dernier rapport du Chef auditeur interne, qui contenait des recommandations sur la nécessité de faire connaître les procédures relatives à l'exercice d'une activité extérieure à suivre afin de réduire encore davantage les risques de fraude ⁴, le Responsable des questions d'éthique a lancé une campagne d'information qui a entraîné un accroissement notable des demandes de conseils et des déclarations relatives aux activités extérieures. Devant le succès de cette campagne, le Bureau de l'éthique a été autorisé à accéder directement au système interne de diffusion de communiqués par courrier électronique, et il entend poursuivre ses campagnes d'information thématiques.

Élaboration des politiques: examen des Normes de conduite de la fonction publique internationale et des Principes de conduite pour le personnel du Bureau international du Travail

16. Le Responsable des questions d'éthique est le référent de l'OIT pour l'examen des Normes de conduite de la fonction publique internationale, auquel il participe à ce titre avec HRD. L'examen de ces normes, qui sont établies par la Commission de la fonction publique internationale et dont la dernière version remonte à 2013, devrait s'achever en 2024, et ses résultats seront pris en considération lors de la mise à jour des Principes de conduite pour le personnel du BIT, qui aura lieu dans un second temps.
17. En 2023, le Responsable des questions d'éthique a continué de fournir des avis dont le but était de veiller à ce que les politiques et pratiques internes du BIT renforcent et promeuvent les normes d'éthique du Bureau. Ainsi, en mars 2023, à la demande du Conseil d'administration, il a fait part de son point de vue au sujet de l'amélioration des Règles applicables à la nomination du Directeur général (GB.347/LILS/3(Rev.2)) ⁵.
18. En outre, des consultations internes sont en cours en vue de préparer la mise à jour des Principes de conduite pour le personnel du BIT, qui datent de 2009. Cette mise à jour visera à donner effet aux recommandations du Commissaire aux comptes non encore mises en œuvre, à améliorer la communication et les orientations au sujet des valeurs de l'OIT et des procédures du BIT et à prendre en compte les derniers changements apportés au système des documents de gouvernance interne du Bureau, ainsi que l'évolution dans la manière dont les organisations du système des Nations Unies conçoivent les codes de déontologie en général. Elle tiendra aussi pleinement compte des résultats de l'enquête sur l'éthique au BIT de 2023.

Protection de lanceurs d'alertes contre les représailles

19. Instaurer une culture de l'intégrité suppose de mobiliser l'ensemble des membres du personnel, qui doivent à cet effet non seulement connaître et respecter les règles et règlements internes du BIT, mais aussi signaler les manquements et actes répréhensibles à l'IAO, autorité compétente au BIT pour recevoir ce type de signalement. Les cas de harcèlement, notamment de harcèlement sexuel, sont eux signalés à HRD.

⁴ Vingt pour cent des rapports publiés en 2022 par l'IAO concernant des allégations de manquement fondées portaient sur des activités extérieures non déclarées par des fonctionnaires du BIT. Voir [GB.347/PFA/8](#).

⁵ [GB.347/PV\(Rev.\)](#), parag. 994.

20. Le BIT a mis en place une politique spécifique de prévention des représailles et de protection contre ce type d'actes visant tout membre du personnel qui signale un manquement ou coopère à des enquêtes ou des contrôles. La directive du Bureau intitulée *Signalement des manquements et protection contre les représailles*, IGDS n° 551, qui s'applique à tous les membres du personnel indépendamment de la catégorie de service à laquelle ils appartiennent ou de la nature de leur contrat, précise les voies à utiliser pour signaler des manquements. Elle définit les modalités de la prévention des représailles et de la protection contre ces actes, le but étant de garantir que tous les membres du personnel peuvent procéder à des signalements et coopérer aux contrôles et enquêtes sans crainte de représailles.
21. En vertu de la même directive, c'est le Responsable des questions d'éthique qui est chargé de recevoir les plaintes pour représailles émanant de membres du personnel. En pareil cas, il procède à un examen préliminaire des demandes de protection. S'il conclut que les allégations de représailles sont à première vue fondées, il saisit l'IAO en vue de l'ouverture d'une enquête. Si l'existence de représailles est établie par le rapport d'enquête, le Bureau est tenu de prendre des mesures pour corriger les conséquences préjudiciables qu'elles ont entraînées. Le Directeur général peut aussi transmettre ces cas à HRD qui déterminera les mesures disciplinaires appropriées à prendre contre le fonctionnaire auteur des représailles.
22. En 2023, le Responsable des questions d'éthique a reçu une plainte contenant des allégations de représailles contre un lanceur d'alerte. Ayant procédé à un examen préliminaire de l'affaire, il a estimé que ces allégations étaient à première vue fondées et saisi l'IAO, qui a ouvert une enquête, laquelle est toujours en cours. Le Responsable des questions d'éthique a également reçu cinq demandes d'intervention préventive visant à empêcher des représailles. En vertu de la directive susmentionnée (IGDS n° 551), le Bureau de l'éthique a, avec le consentement des auteurs des plaintes, prié la direction de HRD d'assurer un suivi de la situation de ces derniers sur le lieu de travail de manière à empêcher qu'ils subissent des actes de représailles pour avoir signalé un manquement ou coopéré à un contrôle ou une enquête.

Transparence financière

23. Conformément aux recommandations du CCI, le Bureau de l'éthique a entrepris un examen complet du Registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées, avec l'appui du bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF) et en collaboration avec celui-ci ⁶. Il en est ressorti que le système du BIT pouvait être considéré à la fois comme efficace et efficient, offrait un bon rapport coût-qualité – étant beaucoup moins coûteux que les systèmes de déclaration des intérêts financiers d'autres organisations – et garantissait le plein respect des obligations de déclaration énoncées dans la directive du Bureau intitulée *Registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées* IGDS n° 116, et la procédure du Bureau également intitulée *Registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées*, IGDS n° 117. En outre, cet examen a conduit à recommander l'ajout dans le formulaire de déclaration d'une question plus large concernant toute activité susceptible d'avoir une incidence sur l'objectivité ou l'indépendance des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions, de nuire à l'image ou à la réputation de l'Organisation ou d'entraîner de toute autre manière un éventuel conflit d'intérêts, que cette activité soit ou non soumise à approbation ou rémunérée.

⁶ Une des quatre recommandations formulées dans le dernier rapport en date du CCI sur la fonction de déontologie (JIU/REP/2021/5) était la suivante: «Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, avec l'appui des services de déontologie de leur entité, au plus tard en 2025, évaluer l'efficacité et l'efficience, y compris le "rapport coût-avantages", de leurs dispositifs de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêt et, sur la base des conclusions de cette évaluation, proposer s'il y a lieu des modifications des politiques relatives à ces programmes».

En conséquence, le Registre des intérêts financiers et informations relatives aux parties liées a été partiellement révisé; le dispositif actualisé a déjà été appliqué au cycle de déclarations pour 2023.

Mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles

24. Depuis juillet 2022, le Responsable des questions d'éthique est le référent de l'OIT pour la mise en œuvre du plan d'action interinstitutions des Nations Unies et du plan d'action du BIT relatifs aux mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il est chargé à ce titre de coordonner et de diriger les travaux du groupe de travail du BIT sur cette question, de représenter l'OIT dans les forums interinstitutions qui en traitent (comme le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies) et de faire connaître au sein du Bureau les efforts déployés par les Nations Unies et leurs exigences dans ce domaine.
25. Dans le but de contribuer au respect de normes minimales pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Responsable des questions d'éthique a sollicité l'appui d'un expert pour une mission de courte durée, du 31 juillet 2023 au 17 janvier 2024. Compte tenu de l'ampleur de l'effort nécessaire dans ce domaine et de l'absence de ressources spécialisées au sein du BIT, le Responsable des questions d'éthique a l'intention de prolonger la mission de l'expert. En y consacrant la majeure partie des ressources allouées au Bureau de l'éthique pour 2024-25, il pourra maintenir le poste jusqu'en juillet 2024.
26. Parmi les activités concrètes que le Bureau de l'éthique a entreprises grâce à l'appui de cet expert, il convient de mentionner celles qui suivent:
 - une étude complète, basée notamment sur des discussions clés avec de nombreuses parties prenantes internes et externes, a été réalisée dans le but de recenser les lacunes et les besoins dans l'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'établir les priorités du Bureau à court et moyen terme;
 - cette étude a débouché sur la formulation et la mise en œuvre de propositions tendant à intégrer un certain nombre d'activités nouvelles dans le plan d'action du BIT sur les mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles pour 2023-24. Un réseau officiel de référents a ainsi été créé, et les référents sont actuellement formés;
 - des consultations avec d'autres entités des Nations Unies sont organisées afin de comparer et de partager de bonnes pratiques pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles;
 - soulignant l'importance d'une action permanente de sensibilisation, le Bureau de l'éthique a rappelé à tous les bureaux régionaux qu'il pouvait organiser des sessions ad hoc sur les mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre d'ateliers régionaux et d'autres événements d'ampleur⁷;
 - un appui est accordé aux membres du personnel du BIT qui sont appelés à prendre part aux réunions des réseaux interinstitutions locaux travaillant sur les mesures visant à prévenir et

⁷ L'expert de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des mesures à prendre pour combattre de tels actes engagé pour un mandat de courte durée a déjà commencé à organiser des formations sur mesure. Par exemple, en novembre 2023, une formation a été dispensée au personnel du BIT dans le cadre de l'atelier régional commun Finance-Programmation-HR-IT organisé au Caire, en Égypte.

à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et/ou des équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'à l'élaboration des documents que ceux-ci produisent;

- une campagne de sensibilisation est actuellement mise au point avec l'appui du Département de la communication et de l'information en vue de réaffirmer que l'OIT applique une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, d'informer le personnel, les mandants et les bénéficiaires de l'assistance accordée par l'Organisation des voies de signalement existantes et de promouvoir une culture propice à la libération de la parole;
- à la suite de la tenue de consultations internes avec les membres du groupe de travail du BIT sur les mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'autres parties prenantes, le plan d'action du BIT sur cette question en a été modifié en tenant compte des lacunes et des besoins recensés au siège de l'OIT et au niveau régional ⁸;
- en novembre 2023, l'OIT a intégré le groupe de travail du Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels ⁹. Pour répondre aux demandes des bailleurs de fonds, l'OIT s'efforcera de participer et de contribuer aux discussions mensuelles du groupe et se conformera à l'exigence d'évaluation de la capacité des partenaires d'exécution à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

27. S'agissant du signalement d'allégations d'exploitation et atteintes sexuelles et des enquêtes en la matière, le BIT continue d'utiliser l'outil électronique iReport SEA tracker pour signaler toutes ces allégations dès leur réception ¹⁰. En 2023, les quatre allégations ci-après ont été reçues et examinées ¹¹:

- une allégation d'exploitation sexuelle: les faits ont été requalifiés en harcèlement sexuel, car il a été établi qu'il ne s'agissait pas d'exploitation et d'atteinte sexuelles. L'enquête et le rapport ont été réalisés en 2023;
- une allégation d'agression sexuelle et de séquestration portée à l'encontre d'un membre du personnel d'un partenaire d'exécution: l'affaire a fait l'objet d'une enquête de l'IAO, puis elle a été transférée au partenaire d'exécution, en tant qu'employeur de l'intéressé. Le partenaire d'exécution a communiqué un rapport d'enquête, que l'IAO a jugé techniquement inadéquat. L'affaire a été renvoyée au partenaire d'exécution, qui a soumis en janvier 2024 un rapport révisé, dont l'examen par l'IAO est en cours;
- une allégation d'exploitation sexuelle portée contre un membre du personnel du BIT: une enquête préliminaire a été ouverte et suit son cours;
- une allégation d'exploitation sexuelle portée contre un membre du personnel d'un consortium sous contrat avec le BIT: l'affaire a été transmise à l'UNICEF, dont la relation contractuelle avec

⁸ Conformément à la pratique établie, le plan d'action a été soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies via le bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (OSCSEA).

⁹ Voir le [Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels](#).

¹⁰ Pour consulter des données sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies, voir la page Web des Nations Unies intitulée [Combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles](#).

¹¹ Trois de ces quatre affaires ont fait l'objet d'un enregistrement dans l'outil iReport SEA Tracker (sous les numéros 2616, 2695 et 3027). L'UNICEF conduisant l'enquête sur la quatrième affaire, c'est à son bureau des enquêtes qu'il revient de procéder à l'enregistrement.

l'entité impliquée est la plus directe. L'UNICEF tient régulièrement le BIT informé de son évolution. Aucun membre du personnel du BIT n'est impliqué dans cette affaire;

Relations avec le Comité consultatif de contrôle indépendant

28. Le Responsable des questions d'éthique entretient des échanges réguliers avec le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI), et il tient à adresser à celui-ci ses remerciements pour les conseils et le soutien qu'il lui prodigue.
29. Aux réunions que le CCCI a tenues en janvier et septembre 2023, le Responsable des questions d'éthique a demandé des conseils au comité sur la mise en œuvre du plan de travail relatif à l'éthique et il lui a communiqué des informations sur divers sujets, notamment les activités du Bureau de l'éthique, les enseignements qu'il tire de l'expérience et la coordination de ses activités avec d'autres fonctions de contrôle.
30. Le fait que le Responsable des questions d'éthique puisse s'entretenir librement et en toute confidentialité avec le CCCI, et réciproquement, est crucial pour l'indépendance de la fonction d'éthique, et va dans le sens des recommandations du corps commun d'inspection (CCI).

Le Réseau Déontologie des organisations multilatérales

31. Le Responsable des questions d'éthique au BIT est membre du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, qui vise à promouvoir la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies sur les questions touchant à l'éthique, en particulier sur l'application cohérente des normes et politiques en la matière. Ce réseau est un espace de dialogue important, car il permet aux responsables des questions d'éthique des organisations internationales de partager leurs retours d'expérience et d'apprendre les uns des autres, ce qui est essentiel pour entretenir et promouvoir une culture de l'éthique au sein du système des Nations Unies.
32. Le Responsable des questions d'éthique a participé à la réunion annuelle du réseau pour 2023, organisée par la Banque asiatique de développement du 12 au 15 septembre 2023. Les discussions ont porté sur des thèmes divers, notamment la création de bureaux de l'éthique au sein des structures de gouvernance globales, l'utilisation de la science centrée sur l'humain pour concevoir des programmes d'éthique efficaces, les innovations en matière d'évaluation de l'impact de la fonction d'éthique ou encore les technologies innovantes et leurs conséquences en matière d'éthique. En outre, le réseau organise régulièrement des réunions en ligne pour débattre des tendances et sujets d'intérêt commun concernant l'éthique et envisage la possibilité d'élaborer des normes pratiques internationales pour la fonction d'éthique.

Observations générales et conclusions

33. La fonction d'éthique suppose de mener des activités de promotion et de conseil concernant les mesures, les politiques et une culture institutionnelle propres à favoriser le respect, la concrétisation et la réalisation des valeurs du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail. Pour le Bureau de l'éthique, l'année 2023 a été productive et riche en événements. Parmi les résultats à son actif, on peut mentionner notamment: une augmentation considérable des demandes de conseils et d'autres interventions (elles ont plus que quadruplé par rapport à la période où le poste de responsable de l'éthique était un poste à temps partiel); la conception et la réalisation d'une enquête sur l'éthique destinée au personnel du BIT (dont le taux de réponse a augmenté de 50 pour cent par rapport à la précédente enquête), ainsi que l'analyse de ses résultats; la mise au point d'une formation en ligne obligatoire à l'éthique (qui devrait être achevée et mise en place en 2024); et le recrutement pour un mandat de courte

durée (août à décembre) d'un expert de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des mesures à prendre pour combattre de tels actes, chargé d'aider les unités et départements du Bureau à mettre en œuvre le plan d'action du BIT sur cette question. En outre, et ainsi que l'avaient demandé les membres du Conseil d'administration en mars 2023, le présent rapport du Responsable des questions d'éthique est soumis pour la première fois au Conseil d'administration du BIT pour information ¹².

34. S'il convient de saluer les efforts considérables consentis par le Bureau pour créer un poste de responsable des questions d'éthique à plein temps en 2022, il faut aussi constater que, en raison de l'élargissement du mandat du Bureau de l'éthique du BIT, ce dernier a aujourd'hui à la fois plus d'attributions et moins de ressources que les bureaux de l'éthique de la plupart des autres organisations de taille comparable. En particulier, l'exercice de ses attributions concernant la coordination de l'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles sort souvent du cadre strict de ce mandat, car il s'agit principalement de tâches opérationnelles et de contrôle de la conformité. Ces tâches se trouvent parfois en contradiction avec le rôle de conseiller indépendant qui est celui du Responsable des questions d'éthique et peuvent compromettre la capacité de celui-ci à s'acquitter de ses autres attributions. Il serait souhaitable qu'à l'avenir la fonction de référent pour l'action visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles soit confiée à une unité disposant de ressources plus importantes et qui soit mieux informée et plus familière des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans l'intervalle, conscient de l'importance de la prévention et de l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Responsable des questions d'éthique a alloué l'essentiel des fonds à la disposition du Bureau de l'éthique pour la période biennale 2024-25 à la prolongation, jusqu'à juillet 2024, de la mission de l'expert chargé d'apporter un appui en la matière.
35. Enfin, le Responsable des questions d'éthique est convaincu que les résultats de [l'enquête sur l'éthique de 2023](#) orienteront non seulement les activités et les priorités du Bureau de l'éthique, mais aussi plus largement les mesures de gestion prises dans des domaines connexes, comme les ressources humaines et d'autres domaines susceptibles de contribuer à promouvoir davantage les valeurs de l'OIT dans la pratique. Il convient de relever que nombre des sujets de préoccupation mis en évidence lors de l'enquête de 2023 avaient déjà été recensés dans [l'enquête sur l'éthique de 2018](#), et qu'il est essentiel de s'attaquer collectivement et avec détermination à ces problèmes si l'on veut améliorer le ressenti du personnel. Le Responsable des questions d'éthique se réjouit de poursuivre sa collaboration avec la direction et les autres parties prenantes, notamment le Syndicat du personnel, et se tient prêt à leur apporter son appui pour élaborer des mesures visant à répondre aux principales préoccupations touchant à l'éthique qui ont été formulées par les participants à l'enquête et qui ressortent de l'analyse des résultats.

Genève, 26 janvier 2024

Jordi Agustí-Panareda
Responsable des questions d'éthique

¹² GB.347/PV(Rev.), paragr. 1301.